

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 décembre 2010

DELIBERATION n°2010-089

Nombre de membres au Conseil municipal :	29
en exercice :	29
qui ont pris part à la délibération :	27
Date de convocation :	
02 décembre 2010	

L'an deux mille dix, le 09 décembre à 19h00, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire Yannik OLLIVIER.

Présents : Yannik OLLIVIER, Maurice RAGOT, Luc MOREAU, Catherine LE BAS, Yves PICHON, Mireille PERINEL, Gérard GROSSE, Annick GAILLARD, Frédéric CALVO, Christine TULIPE, Michelle LAPRESA, Patricia OBEID, Pierre CLOT, Stéphanie COLPIN, Kamel BOUZERARA, Chantal BREBION, André CONVERT, François TOURATIER, Jean Marc BRUEL

Représentés : Joaquin TORRES par Yves PICHON, Pierre TERRAES par Catherine LE BAS, Angèle ABBATTISTA par Michelle LAPRESA, Hervé POTHIER DENIS par Frédéric CALVO, Isabelle GULGLIELMO par Stéphanie COLPIN, Sophie FAUCON BIGUET par Mireille PERINEL, Florence LOMBARD par Jean Marc BRUEL, Maud BLANCHARD par André CONVERT

Absents : Christian GROS, Jérôme MAGNIN

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. M Pierre CLOT a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Rapporteur : Mireille PERINEL

Objet : **FINANCES - BUDGET COMMUNE 2010 -**

DECISION MODIFICATIVE n°03

Mme Mireille PERINEL explique qu'il convient de voter une décision modificative concernant le budget principal, en raison de nouveaux éléments, de façon à régulariser différents comptes en investissement et en fonctionnement.

Le rapporteur entendu,

le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- ADOPTE la décision modificative n°03 du budget PRINCIPAL 2010 où les comptes s'équilibrent comme le montre le document ci-annexé.

VOTE : POUR : MAJORITE

ABSTENTIONS :5 : André CONVERT, François TOURATIER, Jean Marc BRUEL, Maud BALNCHARD, Florence LOMBARD

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
le 13 décembre 2010

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt à la préfecture le
et sa publication le

Le Maire

Yannik OLLIVIER